

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2019

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 juin 2019, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 19.985.427 DT, et un résultat net de la période du deuxième trimestre 2019 s'élevant à 296.689 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2019 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deçà de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 48,84%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 21,39%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 51,16%.
 - Au cours du deuxième trimestre 2019, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en titres émis par l'AIL, l'ATB et Modern Leasing, en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Au 30 juin 2019, ce taux est de l'ordre de 10,95% pour l'AIL, 10,36% pour l'ATB et 10,39% pour Modern Leasing.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 31 juillet 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/06/2019	30/06/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	9 778 894	15 623 894	13 725 005
AC1a Actions et valeurs assimilées		953 611	1 315 096	1 001 889
AC1b Obligations et valeurs assimilées		8 825 283	14 308 798	12 723 116
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		10 242 818	13 395 611	6 838 142
AC2a Placements monétaires	4.3	8 522 157	12 453 493	6 472 307
AC2b Disponibilités		1 720 661	942 118	365 835
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		20 021 712	29 019 505	20 563 147
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	14 927	21 656	16 198
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	21 358	18 467	17 969
Total Passif		36 285	40 123	34 167
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	19 431 306	28 334 470	19 559 862
CP2 - Sommes distribuables		554 121	644 912	969 118
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		109	168	116
CP2b Sommes distribuables de la période		554 012	644 744	969 002
Actif Net		19 985 427	28 979 382	20 528 980
Total Passif et Actif Net		20 021 712	29 019 505	20 563 147

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	4.2	131 621	289 782	202 916	411 098	801 517
PR1a Dividendes		-	-	-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		131 621	289 782	202 916	411 098	801 517
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	207 074	355 603	173 415	303 112	701 011
Total Revenus des Placements		338 695	645 385	376 331	714 210	1 502 528
CH1 Charges de gestion des placements	4.8	(43 989)	(87 876)	(61 291)	(117 173)	(232 688)
Revenus Nets des Placements		294 706	557 509	315 040	597 037	1 269 840
CH2 Autres charges	4.9	(5 790)	(11 850)	(7 879)	(15 056)	(29 918)
Résultat d'Exploitation		288 916	545 659	307 161	581 981	1 239 922
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		27 208	8 353	71 147	62 763	(270 920)
Sommes distribuables de la Période		316 124	554 012	378 308	644 744	969 002
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(27 208)	(8 353)	(71 147)	(62 763)	270 920
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		689	2 499	6 571	8 424	1 884
Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres		7 084	95 335	6 426	15 602	44 718
Résultat Net de la Période		296 689	643 493	320 158	606 007	1 286 524

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/06/2019
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

En TND	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Exercice Clos le 31/12/2018
AN1 -	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
	<u>296 689</u>	<u>643 493</u>	<u>320 158</u>	<u>606 007</u>	<u>1 286 524</u>
AN1a -	288 916	545 659	307 161	581 981	1 239 922
AN1b -	689	2 499	6 571	8 424	1 884
AN1c -	7 084	95 335	6 426	15 602	44 718
AN2 -	<u>Distribution de dividendes</u>				
	<u>(730 957)</u>	<u>(730 957)</u>	<u>(1 117 063)</u>	<u>(1 117 063)</u>	<u>(1 117 063)</u>
AN3 -	<u>Transactions sur le capital</u>				
	<u>1 758 204</u>	<u>(456 089)</u>	<u>4 816 174</u>	<u>5 186 331</u>	<u>(3 944 588)</u>
AN3a	Souscriptions				
	18 982 385	24 845 002	20 578 905	27 922 093	42 740 310
CSS	18 435 832	23 985 024	19 769 131	26 795 255	41 091 073
RSNDS	97 065	101 879	14 290	15 801	35 431
RSD	449 488	758 099	795 484	1 111 037	1 613 806
AN3b	Rachats				
	(17 224 181)	(25 301 091)	(15 762 731)	(22 735 762)	(46 684 898)
CSR	(16 579 837)	(24 218 996)	(15 196 568)	(21 858 339)	(44 938 342)
RSNDR	(87 562)	(94 297)	(11 326)	(13 195)	(45 825)
RSD	(556 782)	(987 798)	(554 837)	(864 228)	(1 700 731)
	<u>Variation de l'actif net</u>				
	<u>1 323 936</u>	<u>(543 553)</u>	<u>4 019 269</u>	<u>4 675 275</u>	<u>(3 775 127)</u>
AN4 -	<u>Actif net</u>				
AN4a	18 661 491	20 528 980	24 960 113	24 304 107	24 304 107
AN4b	19 985 427	19 985 427	28 979 382	28 979 382	20 528 980
AN5 -	<u>Nombre d'actions</u>				
AN5a	173 824	194 619	236 602	232 970	232 970
AN5b	192 291	192 291	282 183	282 183	194 619
	<u>Valeur liquidative</u>				
	<u>103,933</u>	<u>103,933</u>	<u>102,697</u>	<u>102,697</u>	<u>105,483</u>
AN6 -	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>				
	<u>5,80%</u>	<u>6,56%</u>	<u>4,59%</u>	<u>4,60%</u>	<u>4,95%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du Ministre des Finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 3 décembre 2001 sous le n° 01-434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30 juin 2019 de titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2019 à 9.778.894 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		8 616 850	8 825 283	44,16%
<i>Emprunts d'Etat</i>		1 250 000	1 251 904	6,26%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 251 904	6,26%
<i>Emprunts de sociétés</i>		7 366 850	7 573 379	37,89%
AIL 2014/1	10 000	200 000	210 720	1,05%
ATB 2007/1	3 000	75 000	75 523	0,38%
ATL 2013/2	8 000	320 000	331 514	1,66%
ATL 2017/1	5 000	300 000	305 348	1,53%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	200 000	207 916	1,04%
AttijariLease 2014	10 000	200 000	206 144	1,03%
BTE 2010/1	2 000	40 000	42 029	0,21%
BTE 2016	10 000	600 000	615 280	3,08%
BTK 2012/1	15 000	214 350	221 094	1,11%
CIL 2013/1	2 000	80 000	82 632	0,41%
CIL 2014/1	10 000	200 000	211 080	1,06%
CIL 2014/2	7 000	140 000	143 545	0,72%
CIL 2015/2	3 500	140 000	145 729	0,73%
CIL 2016/1	2 500	100 000	100 754	0,50%
CIL 2016/2	5 000	300 000	306 708	1,53%
HL 2014/1	15 000	300 000	312 276	1,56%
HL 2015/1	5 000	100 000	101 044	0,51%
HL 2017/3	3 500	280 000	287 658	1,44%
HL 2017/2	3 500	280 000	296 713	1,48%
HL SUB 2015/1	3 000	120 000	124 426	0,62%
HL 2015/2	4 000	160 000	162 541	0,81%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	281 968	1,41%
HL 2018/2	1 000	100 000	103 079	0,52%
MODERN LEASING 2012	5 000	100 000	101 896	0,51%
TL 2014/1	10 000	400 000	404 112	2,02%
TL 2018/1	3 500	280 000	282 677	1,41%
TL 2014/2	13 000	780 000	806 406	4,03%
TLF 2019-1	2 500	250 000	250 186	1,25%
TUN FACTOR 2014/1	15 000	300 000	308 340	1,54%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	60 127	0,30%
UIB SUB 2016	5 000	300 000	308 564	1,54%
UIB 2009/1	2 500	137 500	143 652	0,72%
UIB 2011/1	1 000	30 000	31 699	0,16%
Titres OPCVM		949 228	953 611	4,77%
FCP SALAMETT CAP	58 572	949 228	953 611	4,77%
Total Portefeuille Titres		9 566 078	9 778 894	48,93%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du deuxième trimestre 2019 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-04-2019	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30-06-2019
Obligations et Valeurs assimilées	3 363 750	250 000	818 750	818 750	-	2 795 000
<i>Emprunts d'Etat</i>	<i>1 500 000</i>	<i>-</i>	<i>250 000</i>	<i>250 000</i>	<i>-</i>	<i>1 250 000</i>
EMP NAT 2014 Cat C	1 500 000	-	250 000	250 000	-	1 250 000
Emprunts de Sociétés	1 863 750	250 000	568 750	568 750	-	1 545 000
TL 2014/1	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
HL 2015/1	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
CIL 2016/1	150 000	-	50 000	50 000	-	100 000
ATB 2007/1	93 750	-	18 750	18 750	-	75 000
UIB SUB 2015	120 000	-	60 000	60 000	-	60 000
TLF 2019-1	-	250 000	-	-	-	250 000
TL 2018/1	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
HL SUB 2018/1	350 000	-	70 000	70 000	-	280 000
Titre des OPCVM	933 382	1 428 377	1 419 614	1 412 531	7 084	949 228
FCP SALAMETT CAP	933 382	1 428 377	1 419 614	1 412 531	7 084	949 228
Total	4 297 132	1 678 377	2 238 364	2 231 281	7 084	3 744 228

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 totalisent 131.621 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Obligations de Sociétés	113 021	235 747	163 175	323 134	630 791
Revenus des Emprunts d'Etat	18 600	54 035	39 741	87 964	170 726
Dividendes	-	-	-	-	-
Total	131 621	289 782	202 916	411 098	801 517

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élevaient au 30 juin 2019 à 8.522.157 DT contre 6.472.307 DT au 31 décembre 2018. Le détail des placements monétaires à la date du 30 juin 2019 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2019	% de l'Actif Net
Placements à Terme	2 500 000	2 562 371	12,82%
PLT 06/05/2019 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 252	7,61%
PLT 25/01/2019 BTK 6 mois à 12,24%	1 000 000	1 042 119	5,21%
Certificats de Dépôt	5 935 293	5 959 786	29,82%
CD_11%_13/06/2019 ML 90 jours	978 589	982 871	4,92%
CD_11%_11/06/2019 AIL 70 jours	983 247	988 034	4,94%
CD_11%_26/06/2019 AIL 30 jours	992 733	993 944	4,97%
CD_11%_17/05/2019 ML 60 jours	985 597	996 399	4,99%
CD_11%_24/06/2019 ATB 10 jours	1 995 126	1 998 538	10,00%
Total	8 435 293	8 522 157	42,64%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 207.074 DT pour la période allant du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2019.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Placements à Terme	67 824	104 704	35 811	68 804	198 884
Revenus des Certificats de Dépôt	139 250	250 899	137 604	234 308	502 127
Total	207 074	355 603	173 415	303 112	701 011

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 14.927 DT au 30 juin 2019 contre 16.198 DT au 31 décembre 2018.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2019	Valeur au 30/06/2018	Valeur au 31/12/2018
TCL à payer	270	327	298
Retenue à la Source	19 416	15 693	15 856
Redevance CMF	1 672	2 447	1 815
Total	21 358	18 467	17 969

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 avril 2019 au 30 juin 2019 s'élève à 1.323.936 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	1 873 271
Variation de la part Revenu	(549 335)
Variation de l'Actif Net	1 323 936

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2019 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/03/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/06/2019
Montant	17 469 895	18 435 832	(16 579 837)	19 325 890 (*)
Nombre de titres	173 824	183 435	(164 968)	192 291
Nombre d'actionnaires	505	114	(141)	478

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2019. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2019 au 30-06-2019).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/06/2019
Capital sur la base part de capital de début de période	19 325 890
Variation des +/- values potentielles sur titres	2 499
+/- values réalisées sur cession de titres	95 335
Régul des sommes non distribuables de la période	7 582
Capital au 30.06.2019	19 431 306

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire	43 989	87 876	61 291	117 173	232 688
Total	43 989	87 876	61 291	117 173	232 688

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2019 s'élève à 43.989 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2019 au 30/06/2019	Période du 01/01/2019 au 30/06/2019	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	4 929	9 846	6 925	13 239	26 071
TCL	861	1 804	954	1 817	3 846
Services Bancaires et assimilés	-	-	-	-	1
Autres impôts et taxes	-	200	-	-	-
Total	5 790	11 850	7 879	15 056	29 918